

**Conseil d'administration n° 21
séance du 09 juillet 2024**

**Délibération n° 2024-07.08 relative au Budget rectificatif n°1/2024
de l'École de l'air et de l'espace**

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 212,

Vu le décret n°2018-1158 du 14 décembre 2018 modifié relatif à l'École de l'air et de l'espace, notamment son article R. 3411-131,

Vu le vademecum de septembre 2023 relatif à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et des opérateurs de l'État,

Vu la note n° 0001D23019833/ARM/SGA/DAF/F2P du 22 décembre 2023 fixant les éléments de cadrage budgétaire pour l'année 2024 des opérateurs de l'État – programme 178,

Vu la décision attributive de financement 2024 de l'EAE n° 90/ARM/DRH-AAE/ADJT/BPPF/DFIN du 24 janvier 2024,

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, adopte les autorisations budgétaires 2024 modificatives suivantes :

Emplois (Pas de changement par rapport au BI 2024)	<ul style="list-style-type: none">• Plafond notifié LFI : 300 ETPT• Hors plafond LFI : 19 ETPT
Autorisations d'engagement (AE)	<ul style="list-style-type: none">• Personnel : 25 500 000 € (= BI)• Fonctionnement : 4 413 745 €• Intervention : 20 000 €• Investissement : 1 768 011 €
Crédits de paiement (CP)	<ul style="list-style-type: none">• Personnel : 25 500 000,00 € (= BI)• Fonctionnement : 4 613 745 €• Investissement : 1 768 011 €
Autres	<ul style="list-style-type: none">• Prévisions de recettes : 31 942 548 €• Solde budgétaire : + 40 792 €

Article 2 :

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, adopte les prévisions comptables 2024 modificatives suivantes :

- Variation de trésorerie : + 40 792 €
- Résultat patrimonial : perte de 392 514 €
- Capacité d'autofinancement (CAF) : 407 486 €
- Variation du fonds de roulement (FDR) : + 22 792 €

Article 3 :

Les autorisations budgétaires et les prévisions comptables rectifiées pour 2024, votées par le conseil d'administration, figurent dans les tableaux n° 1, 2, 4 et 6 de la liasse budgétaire « GBCP » annexés à la présente délibération.

Article 4 :

La présente délibération, accompagnée de la liasse budgétaire, sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air et de l'espace.

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le Président du conseil d'administration,

GAA (2S) Jean-François FERLET

Conseil d'administration n° 21
séance du 09 juillet 2024

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION : TABLEAUX BUDGÉTAIRES SOUMIS AU VOTE DU CA

TABLEAU 1

Autorisations d'emplois - Budget rectificatif n°1 2024

EAE 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	300	19	319

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT (c) :

300

(en attente de notification)

TABLEAU 2

Autorisations budgétaires - Budget rectificatif n°1 2024

EAE 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES								RECETTES						
	Montants compte financier 2023		Montants Budget rectificatif n°1 2024		Différence entre BR1 et BI 2024		Evolution BR1/BI en %		Montant compte financier 2023	Montants Budget rectificatif n°1 2024	Différence entre BR1 et BI 2024	Evolution BR1/BI en %		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP						
Personnel	24 354 570,46	24 354 570,46	25 500 000	25 500 000	-	-	-	-	29 802 530,95	30 880 080	747 061	3,58%	Recettes globalisées	
dont contributions employeur au CAS	9 057 634,59	9 057 634,59	9 483 628	9 483 628	10 242 318	10 242 318			28 176 640,00	28 709 578	19 334	-0,1%	Subvention pour charges de service public	
Pension										320 849	815	-0,3%	Subvention pour charges d'investissement	
									0,00					Autres financements de l'Etat
									0,00					Fiscalité affectée
Fonctionnement	3 811 057,64	3 391 239,79	4 413 745	4 613 745	683 745	683 745	18%	17%	18 856,00	18 000	-	0,0%	Autres financements publics	
									1 607 034,95	1 831 653	767 210	72,1%	Recettes propres	
Intervention	0,00	0,00	20 000	20 000	20 000	20 000								
Investissement	1 682 161,79	1 454 205,57	1 768 011	1 768 011	231 000	231 000	15%	15%	389 047,00	0	-		Financements de l'Etat fléchés	
									528 985,90	841 768	164 709	24,3%	Autres financements publics fléchés	
									109 650,39	220 700	53 000	31,6%	Recettes propres fléchées	
TOTAL DES DEPENSES AE (A)	29 847 789,89	29 200 015,82	31 701 756	31 901 756	934 745	934 745	6%	9%	30 830 214,24	31 942 548	964 770	3,1%	TOTAL DES RECETTES (C)	
CP (B)														
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		1 630 198,42		40 792										SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

(*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**Conseil d'administration n° 21
séance du 09 juillet 2024**

TABLEAU 4
Equilibre financier - Budget rectificatif 2024
EAE 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESONS				FINANCEMENTS			
	Montants compte financier 2023	Montants Budget rectificatif 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	Montants compte financier 2023	Montants Budget rectificatif 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	
Solde budgétaire (M0) (00)*	0,00			1 030 198,42	40 792	30 025	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
dot Budget Principal							dot Budget Principal
dot Budget Annexe							dot Budget Annexe
Remboursements d'impôts (capital), Nouveaux prêts (capital), Dépôts et cautionnements (B1)							Nouveaux impôts (capital), Remboursements de prêts (capital), Dépôts et cautionnements (B2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**							Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (c4)	25 260,46			1 030,00			Autres encaissements non budgétaires (c6)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=(B1)+(c1)+(c4)	25 260,46			1 031 228,42	40 792	30 025	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=(D1)+(B2)+(c2)
ABONDEMENT de la trésorerie (1)-(2) - (1)	1 000 017,93	40 792	30 025	0,00			PRÉLEVEMENT de la trésorerie (2)-(1) - (2)
dot Abondement de la trésorerie ficée (a)***	586 866,52	612 274	216 594				dot Prélèvement sur la trésorerie ficée (a)***
dot Abondement de la trésorerie non ficée (d)		- 571 482	- 188 688	0,00			dot Prélèvement sur la trésorerie non ficée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (1)	1 631 278,42	40 792	30 025	1 631 278,42	40 792	30 025	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (2)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"
 (**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"
 (***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes ficées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale - Budget rectificatif 2024
EAE 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Montants CF 2023	Montants Budget rectificatif 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	PRODUITS	Montants CF 2023	Montants Budget rectificatif 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Personnel	24 220 674,63	25 500 000	0	Subventions de l'Etat	26 914 973,23	26 709 678,00	-19 334
dot charges de pensions civiles*	0,00	10 242 318	0	Fiscabilité affectée	0,00	0,00	0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 356 888,78	5 413 785	663 745	Autres subventions			0
Intervention (à cas échéant)		20 000	20 000	Autres produits	1 730 320,06	1 831 653,00	767 210
TOTAL DES CHARGES (1)	28 577 463,31	30 933 745	703 745	TOTAL DES PRODUITS (2)	30 645 293,29	30 541 231	747 876
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	2 067 829,98	0	44 131	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0,00	352 514	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (5) = (3) + (4) = (0)	30 645 293,29	30 933 745	747 876	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) = (3) + (4) = (0)	30 645 293,29	30 933 745	747 876

* Il s'agit des seuls comptes de comptes présentés aux contributeurs employeurs au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Montants CF 2023	Montants Budget rectificatif 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (4))	2 067 829,98	-392 514	44 131
+ dettes sur amortissements, dépréciations et provisions	801 648,02	800 000	800 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	100 000,00	100 000	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs			
= capacité d'autofinancement (CAE) ou insuffisance d'autofinancement (IAE)	2 769 478,00	407 486	844 131

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants CF 2023	Montants Budget rectificatif 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	RESSOURCES	Montants CF 2023	Montants Budget rectificatif 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement	0,00	0	0	Capacité d'autofinancement	2 769 478	407 486	44 131
Financements	1 469 504,33	1 766 011	231 000	Financement de l'Etat par l'Etat	389 047	320 849	-815
				Financement de l'Etat par des tiers autres que l'Etat		841 768	184 709
				Autres ressources		220 760	53 000
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières			0
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 469 504,33	1 766 011	231 000	TOTAL DES RESSOURCES (6)	3 158 525	1 790 803	261 825
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	1 689 020,67	22 792	0	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	0	0